Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 21 °f - maxi. : 28 °f

Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 5 mg/L

Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,06 mg/L - maxi. : 0,11 mg/L

Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l

Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : CONTAMINE- POUILLY FINDROL

appartient à : SM H2EAUX

est exploité par : REGIE DES EAUX FAUCIGNY GLIERES

Origine de l'eau :

Vous êtes alimentés par les captages :

- CONTAMINE- LOSSIEGE (FORAGES)
- LA MOUILLE (RUPPES)
- LA RUPPE

Traitement :

Votre eau est distribuée à partir des stations :

- CONTAMINE- RESERVOIRS DE TROLAZ
- STATION UV DE LA MOUILLE

Nos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.